

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Compte-rendu-de-l-enquete-publique>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez  
vous > Nos dossiers et analyses > Enquête publique sur le réacteur ITER > Enquête publique 2011 > **Compte rendu de l'enquête  
publique**

**18 août 2011**

## **Compte rendu de l'enquête publique**

### **Compte rendu de la Réunion de clôture du 4 août 2011, en Mairie de St Paul Lez Durance**

L'Enquête publique menée par une Commission nommée par le Préfet des Bouches du Rhône, composée de six membres, concernant « l'installation nucléaire de base ITER » s'est clôturée le 4 août 2011, à la mairie de Saint Paul lez Durance, la plus proche du site d'implantation d'ITER.

Monsieur François Coletti, membre de la commission d'enquête, ancien universitaire en physique du solide, a animé cette réunion de clôture. Il lui a été remis une pétition contre le projet ITER de 7731 signatures, 61 nouvelles lettres individuelles (sans compter celles envoyées ou déposées en Mairies directement) ainsi que 6 copies d'une lettre ouverte de scientifiques de 32 pages contestant le bien fondé de l'expérience ITER, [lettre adressée au Président de la Commission](#), en recommandé avec accusé de réception.

Ceci afin que les six membres de la commission disposent de ce document pour la rédaction de leurs conclusions, qui seront adressées ensuite au Préfet courant septembre.

Monsieur Coletti a rappelé que l'avis de la commission d'Enquête Publique n'était que consultatif, de même que celui que l'autorité de Sûreté Nucléaire adresserait également au Préfet. Il a confirmé que, chronologiquement, cet avis de l'ASN suivrait celui de la commission d'enquête.

Des représentants de la presse écrite (la Provence) et audiovisuelle (FR3) étaient présents, de même qu'une délégation du collectif STOP ITER, regroupant des associations, des mouvements politiques et d'un représentant du groupe de scientifiques en train de se constituer, co-auteur de la lettre ouverte précitée. Cette séance a donné lieu à deux échos médiatiques, dès le lendemain.

<https://www.laprovence.com/article/a-la-une/iter-les-opposants-tirent-leurs-dernieres-cartouches>

Il faut signaler que la dernière phrase de l'article de la Provence évoquant pour la rentrée « une future rencontre entre scientifiques, en présence du public » est sans fondement.

Certains pans des critiques contenues dans le dossier remis au Président ont été évoqués. L'accent a été porté sur deux points.

1/ La construction du réacteur expérimental ITER (International Thermonuclear Experimental

Reactor), a été lancée avant même que ne puisse être effectués des tests de tenue des matériaux au bombardement neutronique (neutrons de 14 MeV).

Ces tests devaient être menés sur une installation IFMIF (installation destinée à tester les matériaux sous l'effet de l'irradiation accompagnant la fusion), source de neutrons de 14 MeV, qui aurait été la première du genre, constituée par un accélérateur de particule frappant une cible, délivrant ces neutrons, sans limitation de temps.

Celle-ci n'a jamais été construite et n'est restée qu'à l'état d'ébauche sur le papier.

Mr Coletti a indiqué que ces tests d'endurance seraient réalisés sur le réacteur lui-même. L'absurdité d'une telle politique a été soulignée, étant donné que les expériences ITER ne dépasseront pas quelques centaines de seconde : temps absolument insuffisant pour parler de « test de tenue de matériaux. »

2/ Mr Colleti a fourni un organigramme, où figurent les différents départements scientifiques plus spécifiquement concernés par les questions formulées par les scientifiques, dans le courrier adressé au Président de la Commission d'Enquête Publique. Il a précisé qu'en écrivant, les noms de ces responsables ainsi que leurs coordonnées e-mails seraient communiqués afin que ces critiques et questions puissent leur être adressées directement.

Après avoir tenté de convaincre l'assistance, sans grand résultat, que le débat public concernant le projet avait déjà eu lieu en 2006, Monsieur Coletti a répondu que les questions d'ordre scientifique seraient transmises à ITER Organization et que les réponses obtenues accompagneraient en pièces jointes l'avis émis par la Commission d'Enquête Publique.